

“Jobs, jobs, jobs”, un slogan qui ne vaut pas pour le secteur non marchand

■ Sous Michel I^{er}, le Maribel social ne créera plus autant d'emplois.

Les syndicats sont inquiets pour l'emploi dans le non-marchand. Certes, le secteur à profit social bénéficiera lui aussi des réductions de cotisations patronales prévues dans le tax shift du gouvernement Michel et destinées à créer “des jobs, des jobs et des jobs”, mais l'impact de ces baisses de charges sur l'emploi sera moins bénéfique que par le passé.

Habituellement, les diminutions de cotisations y sont entièrement transformées en subventions salariales pour la création de nouveaux postes, par l'entremise du Maribel social (lire ci-contre).

Le dispositif présente de nombreux avantages: il réduit le chômage, il augmente les rentrées de cotisations sociales et de fiscalité et répond à des besoins criants dans des secteurs en manque de main-d'œuvre (santé, personnes âgées, aides familiales...).

La majorité N-VA/MR/CD&V/Open VLD a cependant revu le mode d'octroi des réductions de cotisations, qui s'élèveront à 476,8 millions d'euros pour la période 2016-2020. Le Maribel social ne recevra “que” 45% de cette somme, soit 214,6 millions d'euros (dont 2/3 iront au privé et 1/3 au public), tandis que 50% (238,4 millions) seront affectés à des réductions structurelles de cotisations pour les bas salaires, sans garantie d'engagements compensatoires.

4 000 jobs au lieu de 12 000

Les 5% restants iront au budget des hôpitaux et ne seront donc pas non plus nécessairement transformés en emplois.

Les syndicats, pour qui la priorité est la création de nouveaux jobs, regrettent que l'on n'ait pas accordé l'ensemble du budget au Maribel. “Avec les 476 millions

d'euros, on aurait pu créer plus de 12 000 emplois (à 37 000 euros chacun), déplore Yves Hellenendorff, en charge du non-mar-

chand à la CNE (Centrale nationale des employés de la CSC).

Au lieu de cela, non seulement le Maribel est amputé de 55% de sa valeur, mais en plus, le gouvernement a choisi de supprimer les plafonds d'intervention pour les nouveaux emplois. “Auparavant, on avait tendance à engager du personnel moins qualifié et moins cher, reprend le syndicaliste. Mais si les emplois sont désormais financés à 100%, l'employeur choisira des travailleurs plus qualifiés. Au lieu d'avoir un coût de 37 000 euros par travailleur, on arrivera à 50 000 euros. Du coup, avec ces 214 millions d'euros, on ne pourra créer que 4 000 emplois.”

En outre, il est prévu que le Maribel nouvelle version puisse servir à préserver l'emploi existant et non plus seulement à créer de l'emploi nouveau. La création d'emploi s'en trouvera d'autant amoindrie, regrette le front commun syndical.

“Des emplois sous-financés”

Ce dernier point répond à une demande des employeurs du non-marchand regroupés au sein de l'Union des entreprises à profit social (Unisoc), pour qui renforcer l'emploi ne signifie pas seulement créer de nouveaux jobs, mais aussi garantir la pérennité des emplois menacés. “Nous voulons utiliser ces moyens pour des emplois durables et stables”, argumente Sylvie Slangen, directrice de l'Unisoc, qui pèse

650 000 travailleurs en Belgique, dans le privé comme dans le public. “Car les emplois Maribel

sont aujourd'hui sous-financés. Il y a un écart, plus ou moins grand selon les secteurs, entre le coût que représente un travailleur pour son employeur et ce que l'employeur reçoit

comme subsides. Si les nouveaux emplois créés à la suite du tax shift sont financés à 100%, nous avons une solution à ce problème. Pour les anciens emplois Maribel, par contre, nous devons encore négocier avec les syndicats. Nous sommes d'accord avec eux pour dire qu'il faut créer de l'emploi, vu les besoins existants, mais il faut assurer leur viabilité.”

Des arguments que le banc syndical n'accepte pas. “Pour nous, reprend Yves Hellenendorff, il faut plutôt créer de nouveaux emplois afin de diminuer le chômage et augmenter les rentrées de la sécurité sociale. Sinon, le coût net du Maribel va augmenter. Je ne comprends pas que Kris Peeters (CD&V), qui est quand même ministre de l'Emploi, ait accepté cette décision. Ce sont les grandes fédérations flamandes, comme Zorgnet Vlaanderen (hôpitaux, maisons de repos,...), qui ont piloté la réforme avec l'Open VLD et la N-VA et ont réussi à imposer leur modèle. En attendant, dans le non-marchand, le slogan “Jobs, jobs, jobs” que ne cesse de répéter Charles Michel, c'est n'importe quoi!”

L. G.

“Ce sont les grandes fédérations flamandes qui ont piloté la réforme.”

YVES HELLENDORFF

En charge du non-marchand à la Centrale nationale des employés (CNE) de la CSC.

Repères

Le Maribel en bref

Qu'est-ce que c'est ? Le Maribel social est un dispositif de soutien à l'emploi dans le secteur non marchand. Créé il y a seize ans, il donne droit aux employeurs de bénéficier d'une réduction forfaitaire de cotisations ONSS pour chaque travailleur qui, au cours d'un trimestre, preste au moins un mi-temps. Cette réduction est versée dans un fond sectoriel. Par la suite, l'employeur peut se voir octroyer, par les fonds Maribel social, une intervention financière dans la création de nouveaux postes de travail. En 2009, un Maribel fiscal a été créé, qui prévoit une dispense de versement d'une partie du précompte professionnel de l'employeur.

A qui profite-t-il ? A plusieurs secteurs : santé, socioculturel, travail adapté, aide familiale, aide aux seniors, etc.

Combien d'emplois créés ? Le Maribel social a permis la création de 27 500 emplois dans le privé et d'environ 17 500 dans le public. Au total, donc, 45 000 jobs.

Combien ça coûte ? La dotation (fédérale) s'élève à 900 millions d'euros (570 pour le privé, 330 pour le public). Mais vu la baisse du chômage et la hausse des rentrées pour la sécu, le coût net est moindre. Il serait de l'ordre de 20 % du coût brut, selon la CNE.